

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

P : 1/2

S. A. S. SOFRALAB
STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE
MARTIN VIALATTE

79, Av. Thévenet - BP 1031 – MAGENTA

51319 EPERNAY CEDEX

Tel : 03 26 51 56 45

Fax : 03 26 51 87 60

Version n°02 du 30/08/02

Règles de rédaction conformes
À la norme NF ISO 11014-1

1 – Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **AQUACOL**

Fournisseur : Société MARTIN VIALATTE - 79 Av. A.A. Thévenet - BP 1031 - MAGENTA - 51319 EPERNAY CEDEX

Tel. : 00 33 (0)3 26 51 56 45 - Fax : 00 33 (0)3 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59 FRANCE

2 – Composition/Information sur les composants

Gélatine en solution.

Protéine issue de peau de poisson, en solution stabilisée par 0,4% de SO₂.

3 – Identification des dangers

Aucun.

4 – Premiers secours

Non applicable.

5 – Mesure de lutte contre l'incendie

Utiliser les extincteurs à eau.

6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Aspirer ou rincer à l'eau.

Risque de glissade lorsque le produit est répandu sur le sol.

Nom du produit : AQUACOL

7 – Manipulation et stockage

Stockage à l'abri de la chaleur.

8 – Contrôle de l'exposition/ Protection individuelle

Non applicable.

9 – Propriétés physiques et chimiques

Aspect	: Liquide jaune
pH (solution à 20%)	: 4,0
masse volumique	: environ 1057 kg/m ³

10 – Stabilité et réactivité

Eviter le contact avec les oxydants forts et concentrés.

11 – Informations toxicologiques

Produit alimentaire non toxique.

12 – Informations écologiques

Biodégradable.

13 – Considération relative à l'élimination

Diriger le produit vers un centre de traitement des produits chimiques.

14 – Informations relatives au transport

RID/ADR
IMDG
IATA

15 – Informations réglementaires

Produit non classé.

16 – Autres informations

“ Cette fiche complète les techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Il est donné de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit ”.